

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES CONSOLIDES (Selon référentiel IFRS)

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège Social : Zone Industrielle La Charguia II –BP 129 -1080 Tunis-

La Société ENNAKL AUTOMOBILES, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 juin 2019 établis conformément au référentiel IFRS. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Moncef Mohamed Lasâad Borji et Mr Salah MEZIOU.

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée au 30-06-2019
(Montants exprimés en dinars)

Actifs	Notes	30 Juin 2019	31 décembre 2018
Immobilisations incorporelles	A1	257 102	253 521
Immobilisations corporelles	A1	68 141 078	66 187 337
Immeubles de placement	A2	7 104 927	7 111 459
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3	80 013 724	88 207 478
Actifs financiers au coût amorti	A4	2 962 109	3 718 167
Actifs d'impôt différé	P4	489 596	323 865
Actifs non courants		158 968 536	165 801 827
Stocks	A5	96 569 668	94 379 132
Créances clients	A6	92 736 460	74 628 652
Actif d'impôt courant	P4	-	308 833
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A7	1 744 652	1 437 057
Autres actifs courants	A8	9 980 724	6 957 065
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	A9	97 451	1 004 541
Liquidités et équivalents de liquidités	A10	11 932 341	16 349 263
Actifs courants		213 061 296	195 064 543
Total des actifs		372 029 832	360 866 370

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat de la situation financière consolidée au 30-06-2019
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Notes</i>	<i>30 Juin 2019</i>	<i>31 décembre 2018</i>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		108 803 285	112 926 666
Résultat consolidé		13 137 243	20 985 049
Total des capitaux propres consolidés	C1	151 940 528	163 911 715
Part des minoritaires dans les capitaux		1 351	1 353
Part des minoritaires dans le résultat		169	249
Total des intérêts minoritaires	C1	1 520	1 603
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	14 125 681	15 914 406
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	627 635	681 418
Provisions	P3	5 984 500	5 782 075
Passifs d'impôt différé	P4	18 292	156 116
Passifs non courants		20 756 108	22 534 015
Dettes fournisseurs	P5	120 468 196	132 348 491
Passif d'impôt courant	P4	2 275 425	-
Autres passifs courants	P6	25 403 519	8 582 271
Emprunts et dettes financières	P1	46 820 461	32 921 451
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	12 188	67 217
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	4 351 887	499 607
Passifs courants		199 331 676	174 419 037
Total passifs		220 087 784	196 953 052
Total des capitaux propres et passifs		372 029 832	360 866 370

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des autres éléments du résultat global consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	30 juin 2019	30 juin 2018
Activités poursuivies			
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	213 807 268	182 859 445
Coûts des ventes	R-2	(171 845 267)	(152 886 183)
Marge brute		41 962 001	29 973 263
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(6 674 125)	(5 618 204)
Charges administratives	R-4	(14 224 208)	(11 539 654)
Autres produits	R-5	1 074 258	963 440
Autres charges	R-6	(175 636)	(89 510)
Résultat opérationnel		21 962 290	13 689 335
Produits financiers	R-7	4 178 715	3 248 111
Charges financières	R-8	(7 378 301)	(1 139 667)
Résultat financier net		(3 199 586)	2 108 443
Résultat avant impôt		18 762 704	15 797 778
Charge d'impôt sur le résultat		(5 625 292)	(2 131 597)
Résultat après impôt des activités poursuivies		13 137 412	13 666 181
Résultat net de l'exercice		13 137 412	13 666 181
Résultat consolidé de la période		13 137 243	13 665 995
Part des minoritaires dans le résultat de la période		169	186
<i>Résultat consolidé de base par action</i>		<i>0,438</i>	<i>0,456</i>
<i>Résultat consolidé dilué par action</i>		<i>0,438</i>	<i>0,456</i>
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	R-9	(8 193 753)	17 833 636
Ecart actuariel (OCI)	P-2	159 880	31 764
Impôts sur les AERG		478 020	(140 828)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		(7 555 853)	17 724 573
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		(7 555 853)	17 724 573
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-	-
Résultat global de la période		5 581 559	31 390 754
Résultat global de la période consolidé		5 581 390	31 390 568
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		169	186
<i>Résultat global consolidé de base par action</i>		<i>0,186</i>	<i>1,046</i>
<i>Résultat global consolidé dilué par action</i>		<i>0,186</i>	<i>1,046</i>

ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	30 juin 2019	30 juin 2018
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat consolidé avant impôt	18 762 704	15 797 778
Ajustements pour :		
Amortissements	2 143 298	1 866 890
Indemnité de départ à la retraite	(108 813)	48 379
Provisions	232 928	639 319
Charge d'impôt	(5 625 292)	(2 131 597)
Variation du BFR:		
Variation des stocks	(1 130 405)	(19 217 119)
Variation des créances clients	(18 447 282)	(16 094 997)
Variation des autres actifs courants	(3 703 152)	(7 150 811)
Variation des dettes fournisseurs	(11 880 295)	15 231 982
Variation des autres passifs courants	(578 750)	3 362 722
Variation de l'impôt différé	(303 555)	(3 892 069)
Variation de l'impôt courant	2 584 258	4 116 726
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	4 759 370	5 092 020
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG	1 015 925	741 346
Plus-value sur cession d'immobilisations corporelles	(42 021)	(245 534)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(12 321 081)	(1 834 964)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations	(4 300 468)	(5 954 866)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	248 401	212 220
Décaissements affectés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(3 762 938)
Encaissements provenant de la cession d'autres actifs financiers	660 000	660 000
Encaissements/Décaissements provenant des prêts au personnel	(211 537)	1 546 386
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(3 603 604)	(7 299 198)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Décaissements provenant des mouvements sur fonds sociaux	(601 625)	(589 758)
Encaissement sur emprunt	10 442 042	-
Décaissement sur emprunt	(11 166 869)	(1 594 029)
Encaissements au titre des effets escomptés et non échus	26 125 312	-
Décaissements au titre des effets escomptés et non échus	(23 161 666)	-
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	1 637 194	(2 183 787)
Variations de la trésorerie	(14 287 491)	(11 317 949)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	16 349 263	23 475 752
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	2 061 771	12 157 803

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Ecart de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2018		30 000 000	97 410 049	580 802	14 935 815	20 985 049	1 603	163 913 318
Affectation du résultat de l'exercice 2018		-	20 985 049	-	-	(20 985 049)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	-	(7 555 854)	-	-	(7 555 854)
Variation de l'écart de conversion		-	-	(102 102)	-	-	-	(102 102)
Distribution de dividende		-	(17 400 000)	-	-	-	(250)	(17 400 250)
Résultat de la période		-	-	-	-	13 137 243	169	13 137 412
Autres mouvements		-	(50 475)	-	-	-	(2)	(50 477)
30/06/2019		30 000 000	100 944 623	478 700	7 379 961	13 137 243	1 520	151 942 048

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** », « **AFCAR** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2016, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale « **AF CAR** » à la constitution sise en Côte d'Ivoire. Les participations directes de la société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » et de la société « **CAR GROS** » représentent respectivement 90 % et 10 % du capital, libéré du quart à la souscription, fin septembre 2016. Les trois quarts restants ont été libérés en 2018. ;

En 2017, le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES »

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeur Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

L'objet principal de la société ENNAKL AUTOMOBILES est la commercialisation du matériel de transport, des pièces de rechange (A travers sa filiale CAR GROS), le service après-vente et tout ce qui se rapporte à ce domaine.

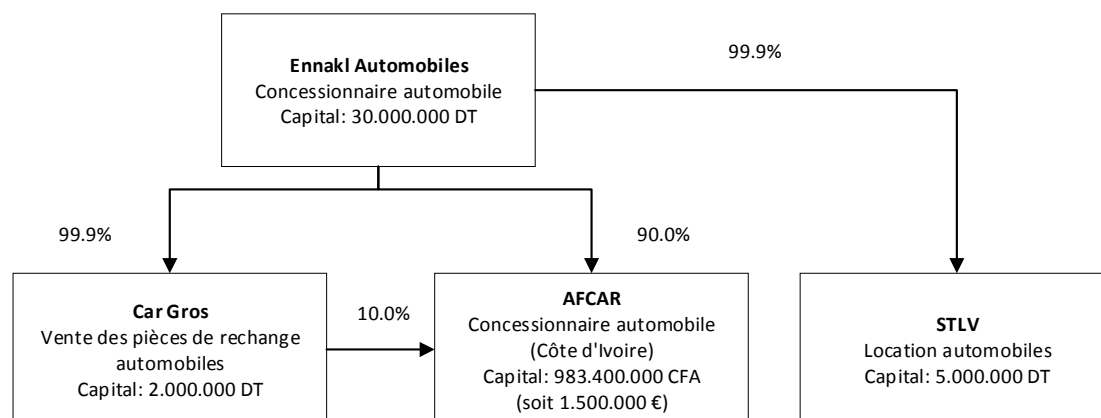
La société ENNAKL AUTOMOBILIES est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT et à partir de l'année 2015 SKODA.

La société est détenue principalement par les groupes PGI et PGH. Le groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Activité du Groupe

Le groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** », a pour objet, l'importation et la commercialisation en détail des véhicules VOLKSWAGEN, AUDI, PORSCHE, SEAT et SKODA et des pièces de rechange desdites marques ainsi que le service après-vente.

Organigramme du Groupe



1.2. Faits marquants de l'exercice

Les faits les plus marquants en 2018 sont :

- Lancement d'une nouvelle marque Das Welt Auto vente et achat des véhicules d'occasion.
- Le démarrage de l'activité de location à courte durée avec l'entrée en exploitation de la filiale STLV avec la franchise « HERTZ ».

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel internationale ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »)

Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliquées pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2018 exception faite de l'impact des nouvelles normes adoptées en 2019 à savoir la norme IFRS 16, contrats de location.

Les états financiers consolidés couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2019.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la note 2.17.

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.1.1. Nouvelles normes et amendements

Il s'agit d'un résumé (a) des principales nouvelles normes et amendements qui entrent en vigueur pour la première fois pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2018 (c'est-à-dire les exercices se terminant le 31 décembre 2018) et (b) des principales futures normes et amendements qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2019 ou ultérieurement.

(a) Nouvelles normes et amendements adoptés par le Groupe

- IFRS 16 Contrats de location

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Il en résultera que la quasi-totalité des contrats de location sera comptabilisée au bilan, la distinction entre contrats de location simple et contrats de location-financement ayant été supprimée. Selon la nouvelle norme, un actif (le droit d'utiliser l'élément loué) et un passif financier pour payer les loyers sont comptabilisés. Les seules exceptions sont les baux à court terme et les baux de faible valeur. La comptabilisation des bailleurs ne changera pas de manière significative.

L'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019. L'adoption anticipée n'est permise que si l'IFRS 15 est adoptée en même temps. L'entité évalue actuellement l'impact de la norme IFRS 16 et prévoit d'adopter la nouvelle norme à la date d'entrée en vigueur requise.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- Interprétation 23 Incertitude relative aux traitements fiscaux

L'interprétation applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 explique comment reconnaître et évaluer les actifs et les passifs d'impôts différés et courants lorsqu'il y a un doute quant aux traitements fiscaux à utiliser. En particulier, Il discute:

- Comment déterminer l'unité de compte appropriée, et que chaque traitement fiscal incertain devrait être considéré séparément, au cas par cas, ou plutôt être regroupés, en fonction de l'approche qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude.
- Que l'entité devrait présumer qu'une autorité fiscale examinera les traitements fiscaux incertains et aura pleine connaissance de toutes les informations connexes, c'est-à-dire le risque de détection pourrait être ignoré
- Que l'entité doit refléter l'effet de l'incertitude dans la comptabilisation de l'impôt sur le résultat lorsqu'il est improbable le traitement fiscal donné soit accepté par les autorités concernées.
- Que l'impact de l'incertitude devrait être mesuré en utilisant soit la méthode du montant le plus probable, soit la méthode de la valeur attendue, en fonction de la méthode qui prédit la meilleure résolution de l'incertitude, et
- Que les jugements et les estimations effectués doivent être réévalués chaque fois les circonstances ont changé ou il y'a de nouvelles informations qui peuvent affecter les jugements.

Cependant qu'il n'y a pas de nouvelles exigences en matière d'informations à fournir, les entités sont rappelées qu'elles sont toujours tenues de fournir des informations sur les jugements et estimations établis lors de l'établissement des états financiers.

Les directives figurant dans IFRIC 23 ont été déjà tenues en compte par la société dans l'évaluation des actifs et des passifs d'impôts différés et dans l'estimation de la situation fiscale incertaine. D'où, cette interprétation ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Les caractéristiques du remboursement anticipé prévoyant une compensation négative – Amendements à IFRS 9 (applicable à compter du 1 janvier 2019)

Les modifications à portée restreinte apportées au IFRS 9 Instruments financiers en décembre 2017 permettent aux entités d'évaluer certains actifs financiers remboursés par anticipation prévoyant une compensation négative au coût amorti. Ces actifs, qui comprennent certains prêts et titres de créance, devraient autrement être évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Afin de pouvoir bénéficier de la mesure du coût amorti, la compensation négative doit être une "indemnité raisonnable en cas de résiliation anticipée du contrat" et l'actif doit être détenu dans un modèle de business appelé "détenu pour recouvrer".

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise - Amendements à IAS 28 (applicable à compter du 1er janvier 2019)

Les modifications clarifient la comptabilisation des intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise, qui font en substance partie de l'investissement net dans l'entreprise associée ou la coentreprise, mais auxquels la comptabilisation à la valeur de consolidation n'est pas appliquée. Les entités doivent comptabiliser ces intérêts en vertu de la norme IFRS 9 Instruments financiers avant d'appliquer les exigences en matière de répartition des pertes et de dépréciation de la norme IAS 28 Participations dans des entreprises associées et des coentreprises.

Cette modification ne devrait avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Améliorations annuelles du cycle 2015-2017 des normes IFRS (applicable à compter du 1^{er} janvier 2019)

Les améliorations suivantes ont été finalisées en décembre 2017:

- IFRS 3 a précisé que l'obtention du contrôle d'une entreprise commune est un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.
- IFRS 11 a précisé que lorsqu'une entité obtient le contrôle conjoint d'une entreprise commune, elle n'a pas à réévaluer ses intérêts détenus antérieurement dans cette entreprise.
- IAS 12 a précisé que les conséquences fiscales des dividendes sur les instruments financiers classés dans les capitaux propres doivent être comptabilisées en fonction du lieu où les transactions ou événements passés qui ont généré un bénéfice distribuable ont été comptabilisés.
- IAS 23 précisait que, si un emprunt contracté reste dû une fois que l'actif connexe est prêt pour son utilisation ou sa vente prévue, il devient partie intégrante des emprunts généraux.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Amendement de la norme IAS 19 (applicable à compter du 1 janvier 2019)

Les modifications apportées à IAS 19 clarifient la comptabilisation des modifications, des réductions et des règlements relatifs aux régimes à prestations définies. Ils confirment que les entités doivent:

- calculer le coût du service actuel et les intérêts nets pour le reste de la période de reporting après une modification, une réduction ou un règlement du plan en utilisant les hypothèses mises à jour à partir de la date du changement
- toute réduction d'un excédent doit être immédiatement comptabilisée en résultat, soit dans le coût des services passés, soit en tant que gain ou perte de règlement. En d'autres

termes, une réduction d'un excédent doit être comptabilisée en résultat même si cet excédent n'avait pas été comptabilisé auparavant en raison de l'impact du plafond de l'actif.

- comptabiliser séparément toute variation du plafond de l'actif dans les autres éléments du résultat global.

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

- Les changements annuels 2014-2016 :

Les changements suivants sont applicables aux exercices à partir du 1er janvier 2018:

- IFRS 1 : Suppression des exemptions à court terme couvrant les dispositions transitoires d'IFRS 7, IAS 19 et IFRS 10 qui ne sont plus pertinentes.
- IAS 28 : précise que le choix effectué par les sociétés de capital - risque, les fonds de placement, les unités de fiducie et les entités similaires pour évaluer les participations dans des entreprises ou des coentreprises à la juste valeur à partir du résultat net, doit être effectué séparément pour chaque entreprise associée ou coentreprise lors de la comptabilisation initiale.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- Cessions d'immeubles de placement – modifications au niveau de l'IAS 40 :

Les modifications précisent que les transferts en provenance d'un immeuble de placement ne peuvent être effectués que si un changement d'utilisation est justifié .

Un changement d'utilisation survient lorsque le bien répond ou cesse de satisfaire à la définition d'un immeuble de placement. Un simple changement d'intention n'est pas suffisant pour justifier une cession.

La liste des changements d'utilisation dans la norme a été reformulée en une liste non exhaustive d'exemples pour aider à illustrer le principe.

Cette modification n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

- Interprétation 22 Opérations en devises et les contreparties anticipées :

L'interprétation précise comment déterminer la date de transaction du taux de change à utiliser lors de la comptabilisation initiale d'un actif, d'une dépense ou d'un produit lié lorsqu'une entité paie ou reçoit une contrepartie à l'avance pour des contrats libellés en monnaie étrangère.

Pour qu'un paiement existe qu'une seule fois, la date de transaction doit être la date à laquelle l'entité comptabilise initialement l'actif ou le passif non monétaire découlant de la contrepartie anticipée.

S'il existe plusieurs paiements ou reçus pour un même article, la date de transaction doit être déterminée comme ci-dessus pour chaque paiement ou reçu.

Les entités peuvent choisir d'appliquer l'interprétation:

- Rétrospectivement pour chaque période présentée.
- De manière prospective pour les éléments initialement comptabilisés à compter du début de la période de reporting, au cours de laquelle l'interprétation est appliquée pour la première fois.
- De manière prospective, à partir du début de la période antérieure, présentées à titre d'information comparative.

Cette nouvelle interprétation n'a aucun impact sur les états financiers de la société.

(b) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Ces modifications ne devraient avoir aucune incidence sur les états financiers de la société.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 200 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériels et outillages	10%
- Matériels de transport de fonction	12,5%
- Matériels de transport de service	20%
- Matériel informatique	33.33%
- Equipements de bureaux	10%
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment – ou partie d'un bâtiment – ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour:

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû («SPPI»).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IAS 39, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquemment évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.*

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) *les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne font pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivé de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent.

Les stocks VN sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Le stock d'ordres de réparations est valorisé au coût des pièces de rechanges utilisées et non encore facturées au client à la date de clôture.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » (« DBO »), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat globale sous la rubrique « Ecart actuariels »

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures ;

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés.

L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courants et différés

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises

Les actifs et passifs d'impôt: obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; **et**
- Intention de règlement net ou de règlement

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. *la comptabilisation initiale du goodwill ; ou*
- b. *la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :*
 - i. n'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. *n'est pas un regroupement d'entreprises ; et*
- b. *au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).*

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe ré-estime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. *par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou*
- b. *par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).*

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. *le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et*
- b. *les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale :*
 - i. sur la même entité imposable, ou
 - ii. sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites)
- Identification des obligations de prestation
- Evaluation du prix de transaction
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété à savoir la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaie étrangère

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états

financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

vi. Conversion des états financiers des activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant les cours de change en vigueur aux dates de transactions.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en autres éléments du résultat global et accumulés en réserve de conversion, sauf dans la mesure où l'écart de change est affecté aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, en totalité ou partiellement, et qu'il y a perte de contrôle ou d'influence notable ou de contrôle conjoint, le montant cumulé des différences de change s'y rapportant doit être reclassé en résultat en tant que résultat de cession. Si le groupe cède une partie de sa participation dans une filiale tout en conservant le contrôle, une part proportionnelle du montant cumulé des écarts de change est réattribuée aux participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque le Groupe cède seulement une partie de sa participation dans une entreprise associée ou une coentreprise, tout en conservant une influence notable ou un contrôle conjoint, la part proportionnelle correspondante du montant cumulé des écarts de change est reclassée en résultat.

2.16. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2019	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	65 229 703	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	-	14 783 920
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	97 451
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	4 351 887

31/12/2018	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank, Attijari Bank et ATL)	73 010 855	-	-
Titres non cotés (fonds gérés SICAR)	-	7 434 041	7 762 480
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 004 541
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	499 607

Les données du niveau 3 sont relative à :

- L'évaluation de certains titres (fonds gérés SICAR) pour lesquels il n'y a pas de données de marchés disponibles. La méthode utilisée consiste en la méthode de la valeur mathématique des titres qui constitue la seule information disponible qui pourrait refléter la juste valeur de ces titres ; et

- L'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.17. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels elle a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis et des fonds gérés SICAR (portefeuille de titres de participation géré par une SICAR). Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir les cours boursiers ou les prix observés dans des transactions récentes portés sur ces titres ou des titres similaires.
- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses financières notamment relatives à l'estimation des courts à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation (voir note 2.16).

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants

(a) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif.

(b) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;

(c) l'obsolescence technique ou commerciale;

(d) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.18. Information sectorielle

La principale activité du Groupe est la vente des voitures et les services connexes.

La direction suit notamment les ventes des voitures par marque et par région.

Les revenus par pays se présentent ainsi :

En DT	30/06/2019
Tunisie	175 073 626
Côte d'ivoire	1 298 882

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensitivité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché - Taux d'intérêt	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensitivité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Désignation	30 Juin 2019	31 Décembre 2018
Créances clients	92 736 460	74 628 652
Autres actifs courants*	4 716 149	4 879 573
Liquidités et équivalents de liquidités	11 932 341	16 349 263
Prêts au personnel	2 904 358	2 720 349
Prêt obligataire	660 000	1 320 000
Dépôts et cautionnements	972 947	986 276
Avances au personnel	218 976	178 120
Total des actifs financiers au coût amorti	114 141 231	101 062 233
Actifs financiers à la JV par les AERG	80 013 724	88 207 478
Actifs financiers à la JV par le résultat net	97 451	1 004 541
Total des actifs financiers à la juste valeur	80 111 175	89 212 019

* les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclus

Désignation	30 Juin 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	60 946 142	48 835 857
Créditeurs et autres créditeurs divers**	148 074 890	140 857 480
Total des passifs financiers au coût amorti	209 021 032	189 693 337

** les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus

3.1.1. Risques du marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités de l'entité, cette dernière effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Eur et USD). En conséquence, l'entité est exposée au risque de change.

Pour faire face à ce risque, l'entité a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée le fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge de la société et limite donc l'exposition de la société au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt de l'entité provient principalement de l'emprunt à long terme. Cet emprunt a été négocié avec un taux variable de TMM+1,85%. Cet emprunt expose l'entité aux risques de flux de trésorerie. Au 30 Juin 2019, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur/supérieur de 46 468 DT.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble de l'entité est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires

Notation	30 Juin 2019	31 Décembre 2018
A2	215	275
B	1 143 653	828 539
B-	53 148	1 217
B2	2 099 774	9 553 297
Ba2	1 625 652	1 292 472
BB+	1 385 065	2 220 388
Non notées	2 716 109	-196 837
Total	9 023 616	13 699 351

* Selon les dernières données disponibles.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités de l'entité afin de s'assurer qu'elle dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30 Juin 2019	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	14 388 635
Billets à ordre	5 552 061	-	-
Crédits de gestion	35 996 775	-	-
Crédit leasing	159 520	506 714	1 063 791
Total	43 147 220	4 823 305	15 452 426

31 Décembre 2018	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans
Emprunts *	1 438 864	4 316 591	17 266 362
Billets à ordre	5 000 000	-	-
Crédits de gestion	23 161 666	-	-
Crédit leasing	-	311 349	505 782
Total	29 600 530	4 627 940	17 772 144

* Echéances y compris les intérêts.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement aux 30 juin 2019 et 31 décembre 2018 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 Juin 2019	31 Décembre 2018
Emprunts	60 946 142	48 835 857
Créditeurs et autres créditeurs divers	148 074 890	140 857 480
Liquidités et équivalents de liquidités	-11 932 341	-16 349 263
Dettes nettes	197 088 691	173 344 074
Total capitaux propres	153 390 013	163 913 317
Total capital	350 478 704	337 257 391
Gearing ratio	56%	51%

4. Notes explicatives des principales rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles s'élèvent à 68 398 180 DT au 30 juin 2019 contre 66 440 858 au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

(En dinar tunisien)	Franchise	Droits au bail	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	En cours	Total
VALEURS BRUTES													
01/01/2018	-	157 233	2 617 631	9 648 736	24 223 275	1 845 927	3 682 981	1 939 684	6 246 422	-	14 372 444	14 450 456	79 184 189
Acquisitions	44 853	-	147 434	-	52 305	137 193	3 146 316	252 386	832 594	21 815	808 729	8 791 425	14 235 050
Cessions	-	-	-	-	-	-	(719 884)	-	-	-	(95 987)	-	(815 872)
Reclassifications	-	-	-	-	58 604	-	-	-	-	-	12 354	(70 958)	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	1 919	-	281	-	-	28 770	-	30 970
Autres mouvements	-	(157 233)	(42 702)	-	-	51 147	-	(17 025)	(20 937)	-	(404 885)	(44 407)	(636 043)
31/12/2018	44 853	-	2 722 363	9 648 736	24 334 184	2 036 186	6 109 413	2 175 326	7 058 079	21 815	14 721 423	23 126 516	91 998 195
01/01/2019	44 853	-	2 722 363	9 648 736	24 334 184	2 036 186	6 109 413	2 175 326	7 058 079	21 815	14 721 423	23 126 516	91 998 195
Acquisitions	-	-	-	-	8 046	33 816	2 978 189	8 459	40 569	26 723	106 954	1 204 574	4 407 330
Cessions	-	-	-	-	-	-	(463 324)	-	-	-	-	-	(463 324)
Reclassifications	-	-	73 877	-	5 643 910	-	81 960	-	-	-	19 954	(5 819 701)	-
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	(878)	-	(90)	-	-	(19 022)	-	(19 991)
Autres mouvements	-	-	-	-	-	25 947	-	-	-	-	-	(52 685)	(26 738)
30/06/2019	44 853	-	2 796 241	9 648 736	29 986 140	2 095 070	8 706 238	2 183 695	7 098 648	48 538	14 829 309	18 458 703	95 896 172

En dinar (unisien)	Franchise	Droits au bail	Licences & Logiciels	Terrains	Constructio ns	Matériel informatique	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureau	Matériel et outillages	Matériel de localisati on	Agencement s et installations	En cours	Total
MORTISSEMENTS CUMULES													
01/01/2018	-	(42 802)	(2 404 113)	-	(6 903 065)	(1 317 967)	(1 517 717)	(848 215)	(3 153 881)	-	(6 041 676)	-	(22 229 436)
Dotation de l'exercice	(7 946)	-	(140 957)	-	(972 256)	(212 503)	(709 879)	(177 525)	(479 366)	(2 597)	(1 212 184)	-	(3 915 212)
Cession	-	-	-	-	-	-	490 733	-	67 991	-	-	-	558 724
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	(45)	-	(91)	-	-	(3 398)	-	(3 534)
Autres mouvements	-	42 802	39 320	-	2 008	(92 755)	-	(46 832)	26 240	-	60 637	-	31 420
31/12/2018	(7 946)	-	(2 505 750)	-	(7 873 314)	(1 623 271)	(1 736 863)	(1 072 663)	(3 539 015)	(2 597)	(7 196 620)	-	(25 558 038)
01/01/2019	(7 946)	-	(2 505 750)	-	(7 873 314)	(1 623 271)	(1 736 863)	(1 072 663)	(3 539 015)	(2 597)	(7 196 620)	-	(25 558 038)
Dotation de l'exercice	(7 414)	-	(62 883)	-	(476 998)	(102 174)	(511 783)	(111 138)	(252 733)	(4 649)	(623 136)	-	(2 152 908)
Cession	-	-	-	-	-	-	241 268	-	-	-	-	-	241 268
Incidence de la variation des cours de change	-	-	-	-	-	8 652	(15 225)	342	-	-	3 828	-	(2 402)
Autres mouvements	-	-	-	-	(11 644)	-	(14 271)	-	-	761	(761)	-	(25 915)
30/06/2019	(15 360)	-	(2 568 633)	-	(8 361 956)	(1 716 792)	(2 036 874)	(1 183 458)	(3 791 748)	(6 485)	(7 816 688)	-	(27 497 995)
VALEURS NETTES COMPTABLES													
31/12/2018	36 907	-	216 613	9 648 736	16 460 871	412 915	4 372 550	1 102 664	3 519 064	19 218	7 524 803	23 126 516	66 440 858
30/06/2019	29 493	-	227 608	9 648 736	21 624 185	378 278	6 669 364	1 000 237	3 306 900	42 053	7 012 621	18 458 703	68 398 180

A2. Immeubles de placement

Les Immeubles de placement s'élèvent au 30 juin 2019 à 7 104 927 DT contre 7 111 459 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeuble bâti	353 185	353 185
Amortissements de l'immeuble bâti	(87 559)	(81 027)
Immeubles de placement nets	7 104 927	7 111 459

Les immeubles de placement sont constitués principalement par un terrain acquis en 2018 dont la juste valeur correspond pratiquement au montant comptabilisé.

Les revenus des immeubles de placements se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Revenus des terrains	-	-
Revenus de l'immeuble bâti	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2019 à 80 013 724 DT contre 88 207 478 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Amen Bank	32 280 000	33 360 000
Attijari Bank	27 882 553	32 476 838
Fonds gérés SICAR	14 783 920	15 196 521
ATL	5 067 150	7 174 018
Autres	101	101
Total	80 013 724	88 207 478

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti s'élèvent au 30 juin 2019 à 2 962 109 DT contre 3 718 167 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Prêts au personnel (LT)	1 989 162	2 071 891
Emprunt obligataire Amen Bank (LT)	-	660 000
Dépôt et cautionnements	972 947	986 276
Total	2 962 109	3 718 167

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2019 à 96 569 668 DT contre 94 379 132 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Volkswagen	15 773 759	5 317 335
Volkswagen Utilitaires	5 888 571	2 474 148
Audi	15 212 230	10 269 902
Porsche	7 004 561	5 576 532
SEAT	17 405 039	14 487 342
SKODA	3 474 624	3 154 710
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	12 489 168	31 115 501
Stock de pièces de rechange	20 737 927	23 102 473
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	783 306	1 512 699
Stock VO	196 350	604 500
MAN	214 281	447 281
Stock de carburants et lubrifiants	20 333	7 320
Sous-total	99 200 149	98 069 743
Provision pour dépréciation stocks	(2 630 481)	(3 690 611)
Total	96 569 668	94 379 132

A.6. Créances clients

Les Créances clients s'élèvent au 30 juin 2019 à 92 736 460 DT contre 74 628 652 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Clients leasing	14 478 013	9 090 093
Effets escomptés non échus	26 125 312	23 161 666
Effets à recevoir	33 928 577	31 109 434
Clients comptes courants	15 256 146	9 120 854
Chèques à l'encaissement	3 478 635	2 319 330
Clients travaux en cours	572 968	580 292
Clients douteux	875 305	862 191
Effets et chèques impayés	178 322	202 136
Sous-total	94 893 278	76 445 996
Provisions sur les clients	(2 156 818)	(1 817 344)
Total	92 736 460	74 628 652

Les mouvements de la provision sur les clients se détaillaient comme suit :

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Début de période	1 817 344	1 289 851
Provision constituée au cours de la période	427 410	594 187
Reprise sur provision	(78 936)	(66 694)
Fin de période	2 165 818	1 817 344

A7. Actifs financiers au coût amorti (CT)

Les Actifs financiers au coût amorti (CT) s'élèvent au 30 juin 2019 à 1 744 652 DT contre 1 437 057 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Emprunt obligataire Amen Bank (CT)	660 000	660 000
Avances au personnel	218 976	178 120
Prêts au personnel (CT)	915 197	648 458
Sous-total	1 794 173	1 486 578
Provisions sur les prêts au personnel	(49 521)	(49 521)
Total	1 744 652	1 437 057

A8. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2019 à 9 980 724 DT contre 6 957 065 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Fournisseurs, avances et acomptes	3 558 798	897 190
Reports d'impôts et taxes	1 042 933	248 143
Produits à recevoir	4 704 646	5 084 198
Débiteurs divers	11 503	11 505
Charges constatées d'avance	1 806 610	1 180 302
Sous-total	11 124 490	7 421 338
Provisions sur les autres actifs courants	(1 143 766)	(464 273)
Total	9 980 724	6 957 065

A.9. Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2019 à 97 451 DT contre 1 004 541 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Instruments de couverture actif	97 451	1 004 541
Total	97 451	1 004 541

A.10. Liquidités et équivalents de liquidités

Les Liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2019 à 11 932 341 DT contre 16 349 263 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Banques créditrices	9 023 616	13 699 351
Effets à l'encaissement	2 883 762	2 635 683
Caisses	24 963	14 229
Total	11 932 341	16 349 263

C – Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

En DT	30-juin-19
Solde au 31 décembre 2018	14 935 815
Gain actuariel: Changement des hypothèses	(6 344)
Gain actuariel: Ecart d'expérience	166 224
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG	(8 193 753)
Impôts différés sur les AERG	478 019
Solde au 30 juin 2019	7 379 961

B – PASSIFS :

P.1 Emprunts

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2019 à 60 946 142 DT contre 48 835 857 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

En Dinar Tunisien	31/12/2018	Nouveaux crédits	Remboursements	Reclassements	Régularisations	30/06/2019
Emprunt Attijari Bank						
Non-courant	15 408 625	-	-	(2 346 734)	-	13 061 890
Courant	4 448 435	-	(2 189 778)	2 346 734	-	4 605 391
Billets à ordre						
Courant	5 000 000	10 442 042	(9 889 981)	-	-	5 552 061
Crédits Leasing						
Non-courant	505 782	1 199 102	-	(627 618)	(13 474)	1 063 792
Courant	311 349	-	(259 613)	627 618	(13 121)	666 233
Crédits de Gestion						
Courant	23 161 666	35 996 775	(23 161 666)	-	-	35 996 775
Total courant	32 921 450	46 438 817	(35 501 038)	2 974 352	(13 121)	46 820 460
Total Non-courant	15 914 407	1 199 102	-	(2 974 352)	(13 474)	14 125 681

Les emprunts par banque se détaillent comme suit:

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt*	30/06/2019
Attijari Bank	5 ans	24 000	TMM +1,85%	17 667 282
Billets à ordre Amen Bank	90 jours	5 000 000	TMM +1,5%	5 552 061
Crédits Leasing	36 mois	980 432	9,03% - 11,58%	1 730 024
Total				24 949 367

*Le TMM correspond au taux d'intérêt du marché monétaire tunisien. Il s'agit d'un taux variable fixé par la Banque centrale de Tunisie.

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2019 à 639 823 DT contre à 748 635 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignation	30/06/2019	31/12/2018
Début de l'exercice	748 635	675 612
Coût des services rendus	27 650	62 467
Charge financière	23 418	56 543
Gain/perte actuarielle (OCI)	(159 880)	(45 987)
Fin de l'exercice	639 823	748 635

Le jeu d'hypothèses retenu au 30 juin 2019 est comme suit :

Désignation	30/06/2019	31/12/2018
Evolution des salaires	6,00%	6,00%
Taux d'actualisation	9,19%	9,06%
Taux de rotation	3,67%	3,67%

P.3. Provisions pour risques et charges

Les Provisions s'élèvent au 30 juin 2019 à 5 984 500 DT contre 5 782 075 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Provisions pour risques et charges	5 984 500	5 782 075
Total	5 984 500	5 782 075

P.4. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2019 à 489 596 DT et 18 292 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d'impôts différés au 30 juin 2019 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	ENNAKL	CARGROS	AF CAR	Actifs d'impôt différé	STLV	Passifs d'impôt différé	Total
Provision pour départ à la retraite	214 495	11 441	-	225 936	-	-	225 936
Provision pour litiges	510 455	-	-	510 455	-	-	510 455
Moins-value sur titres	582 438	-	-	582 438	-	-	582 438
Pertes de change latentes	666 679	42 387	-	709 066	-	-	709 066
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	160 263	-	-	160 263	-	-	160 263
Instruments de couverture	1 531 597	-	-	1 531 597	-	-	1 531 597
Dépréciation des actifs	-	-	307 871	307 871	-	-	307 871
Marge sur stocks finaux ICO	-	13 745	24 058	37 804	-	-	37 804
Total des actifs d'impôts différés	3 665 927	67 573	331 929	4 065 428	-	-	4 065 428
Gains de change latents	(2 637 187)	-	-	(2 637 187)	-	-	(2 637 187)
Produits à recevoir	(31 316)	-	-	(31 316)	-	-	(31 316)
Moins-value de cession d'immobilisation ICO	-	-	(2 380)	(2 380)	-	-	(2 380)
Amortissements différés	(875 025)	(29 924)	-	(904 948)	(18 292)	(18 292)	(923 241)
Total des passifs d'impôts différés	(3 543 528)	(29 924)	(2 380)	(3 575 832)	(18 292)	(18 292)	(3 594 124)
Solde net	122 399	37 649	329 549	489 596	(18 292)	(18 292)	471 304

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2019	Solde au 31 décembre 2018	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 juin 2019
Provision pour départ à la retraite	262 787	17 994	(54 845)	225 936
Provision pour litiges	466 466	43 989	-	510 455
Moins-value sur titres	49 573	-	532 864	582 437
Pertes de change latentes	645 921	63 145	-	709 066
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	173 902	(13 640)	-	160 262
Marge sur stocks finaux ICO	110 902	(73 098)	-	37 804
Gains de change latents	(414 105)	(2 223 083)	-	(2 637 188)
Produits à recevoir	(32 646)	1 329	-	(31 317)
Instruments de couverture	(181 776)	1 713 373	-	1 531 597
Actualisation des titres	(52 069)	52 069	-	(0)
Dépréciation des actifs	-	307 871	-	307 871
Moins-value de cession d'immobilisation ICO	(5 755)	3 375	-	(2 380)
Amortissements différés	(855 452)	(67 789)	-	(923 241)
Total	167 748	(174 464)	478 019	471 304

La variation de l'actif d'impôt courant au 30 juin 2019 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Actif d'impôt courant au 31 décembre 2018	308 833
Charge d'impôt exigible de 2019	(5 450 827)
Paiement d'impôts en 2019	2 866 569
Actif d'impôt courant au 30 juin 2019	(2 275 425)

P.5. Dettes fournisseurs

Les Dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2019 à 120 468 196 DT contre 132 348 491 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Fournisseurs étrangers	111 037 659	89 962 830
Fournisseurs locaux	5 312 942	5 495 972
Fournisseurs, factures non parvenues	808 574	32 730 493
Fournisseurs d'immobilisations	281 635	1 658 953
Fournisseurs, retenues de garantie	2 549 074	2 486 815
Fournisseurs, effets à payer	478 312	13 428
Total	120 468 196	132 348 491

P.6. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2019 à 25 403 519 DT contre 8 582 271 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Actionnaires, dividendes à payer	17 400 250	-
Charges à payer	2 981 248	3 127 320
CNSS	1 784 479	1 611 621
Provisions pour congés payés	741 376	643 801
Etats impôts et taxes	1 846 427	2 589 286
Créditeurs divers	45 045	54 898
Assurance groupe	364 451	389 237
Produits constatés d'avances	67 183	73 282
Débours sur douanes	163 993	88 827
Avances reçues des clients	5 067	-
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	25 403 519	8 582 271

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2019 à 4 351 887 DT contre 499 607 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	31/12/2018
Instruments de couverture passif	4 351 887	499 607
Total	4 351 887	499 607

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les Produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2019 à 213 807 268 DT contre 182 859 445 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Ventes de véhicules neufs	176 372 508	149 573 175
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	33 785 953	31 122 876
Ventes de travaux atelier	1 739 414	1 745 680
Ventes de véhicules utilisés	916 833	253 995
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	358 906	99 646
Ventes de travaux extérieurs sur véhicules neufs	-	78 829
Ventes de carburants	3 652	(14 756)
Locations de véhicules	630 002	-
Total	213 807 268	182 859 445

R.2. Coûts des ventes

Les Coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2019 à 171 845 267 DT contre 152 886 183 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Achats de véhicules neufs	107 085 413	95 009 214
Droits de Douanes	36 170 677	30 586 967
Achats de pièces de rechanges	20 019 847	18 556 528
Fret maritime	3 858 561	2 862 630
Charges de personnel.	3 718 717	4 239 666
Frais de magasinage	153 865	168 339
Frais de gardiennage	147 860	125 519
Achats des accessoires	187 573	181 802
Dotations aux provisions sur stocks VN	185 874	485 901
Reprise de provisions sur stocks VN	(799 656)	(495 415)
Reprise de provisions sur stocks PR	(375 359)	-
Assurance maritime	273 054	450 422
Travaux extérieurs	248 298	151 960
Frais de transit	121 024	135 454
Achats de véhicules utilisés	838 760	224 700
Achats pour les ateliers	10 759	202 496
Total	171 845 267	152 886 183

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les Frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2019 à 6 674 125 DT contre 5 618 204 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Autres frais sur ventes	649 986	786 749
Frais de déplacements	484 355	577 934
Charge de personnel	4 163 285	2 551 867
Publicité et insertion	595 315	1 092 311
Consommables	185 036	133 882
Location diverses	396 675	278 533
Cadeaux, réceptions et restaurations	48 114	92 661
Honoraires	50 502	94 933
Impôts et taxes	9 195	9 334
Redevances et royalties	91 662	-
Total	6 674 125	5 618 204

R.4. Charges administratives

Les Charges administratives s'élèvent au 30 juin 2019 à 14 224 208 DT contre 11 539 654 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Charge de personnel	5 536 198	4 712 885
Dotation aux amortissements	2 143 298	1 866 890
Impôts et taxes	926 421	832 379
Honoraires	796 792	848 201
Energie	298 076	245 869
Frais bancaire	1 290 362	931 736
Entretien et réparation	405 230	341 917
Assurance	327 898	231 810
Gardiennage	317 249	317 094
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 359 870	220 770
Dotations aux provisions sur créances	82 834	534 772
Dotations aux provisions sur autres actifs	344 568	-
Reprises de provisions pour risques et charges	(302 250)	(46 220)
Reprises de provisions sur créances	(78 936)	(60 490)
Reprises de provisions sur autres actifs	(184 016)	-
Abonnement	440 042	193 767
Fournitures de bureaux	136 371	137 498
Frais de formation	59 351	43 495
Dons et subventions	16 348	18 000
Frais de télécommunications	194 362	98 281
Autres frais administratifs	114 140	71 000
Total	14 224 208	11 539 654

R.5. Autres gains

Les autres gains s'élèvent au 30 juin 2019 à 1 074 258 DT contre 963 440 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Produits non récurrents	196 156	204 794
Profits sur cessions d'immobilisations	122 215	409 736
Location	81 446	66 251
Ristournes TFP	192 014	177 721
Remboursements d'assurance	287 642	37 032
Autres services	194 785	67 906
Total	1 074 258	963 440

R.6. Autres pertes

Les autres pertes s'élèvent au 30 juin 2019 à 175 636 DT contre 89 510 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Pertes sur cessions d'immobilisations	36 812	47 837
Pénalités de retard	30 567	36 822
Autres pertes	30 546	1 115
Pertes sur créances irrécouvrables	77 711	3 736
Total	175 636	89 510

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2019 à 4 178 715 DT contre 3 248 111 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Dividendes reçus	3 898 210	2 917 920
Intérêts créditeurs	91 441	104 606
Gains sur instruments de couverture	105 689	112 539
Produits nets sur placements	83 375	113 046
Total	4 178 715	3 248 111

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2019 à 7 378 301 DT contre 1 139 667 DT au 30 juin 2018 et se détaillent comme suit:

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Pertes sur instruments de couverture	4 759 370	41 769
Intérêts sur comptes courants	417 241	85 596
Intérêts sur escomptes d'effets	1 031 578	144 420
Intérêts sur emprunts	1 146 534	840 143
Charge financière - IDR	23 578	27 739
Total	7 378 301	1 139 667

Tableau de passage de charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2019	30/06/2018
Achats consommés	169 862 300	144 386 081
Salaires, traitements et avantages du personnel	12 823 161	10 980 010
Autres charges d'exploitation	4 942 334	3 983 737
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 376 226	2 506 209
Impôts, taxes et versements assimilés	935 616	841 712
Honoraires	847 294	943 134
Total	191 786 931	163 640 884

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES CONSOLIDEES :

- Au cours de l'exercice 2019, Ennakl Automobiles a souscrit et encaissé des billets à ordre au bénéfice de l'Amen Bank pour un montant de 10.442.042 DT aux modalités suivantes :
 - Taux d'intérêt : TMM+1,5%
 - Echéance : 90 joursAu 30 juin 2019, les billets à ordre non échus présentent un solde de 5.552.061 DT.

- Au 30 Juin 2019, Les fonds gérés de la société Ennakl Automobiles déposés auprès de l'Amen SICAR au cours des exercices antérieurs, présentent un solde de 14.000.000 DT, se détaillant comme suit :

Montant en DT	Année de souscription	Date d'échéance
3 000 000	2014	2020
5 000 000	2015	2021
6 000 000	2016	2022

La société « Ennakl Automobiles » a inscrit en charges à payer au 30/06/2019 le montant de 70 000 DT au titre de la commission de gestion des fonds gérés au taux de 1% au profit de « l'Amen SICAR ».

- Ennakl Automobiles a acquis au cours de l'exercice 2017 un bloc d'actions Amen Bank pour un montant global de 26.529.604 DT dont 24.000.000 DT financés par emprunt bancaire contracté auprès d'Attijari Bank à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,85%. Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au cours de 2019 à hauteur de 2 189 779 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 818 158 DT.
- Ennakl Automobiles a encourus auprès de l'Assurances COMAR au 30/06/2019 des frais d'assurance s'élevant à 1 191 699 DT HT. Aussi, Car Gros a encourus auprès de l'Assurances COMAR des frais d'assurance s'élevant à 153 361 DT relatifs à la même période.
- La société Ennakl Automobiles a refacturé à la société Parenin SA 120 000 DT au titre de sa part dans l'indemnité objet de la convention datée du 1^{er} avril 2019.
- La société Tunisie Leasing a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles au 30/06/2019 pour un montant total de 23 258 160 DT TTC.
- La société « ATL » a financé des opérations de ventes réalisées par la société Ennakl Automobiles au 30/06/2019 pour un montant total de 12 014 666 DT TTC.
- En 2019, la société Ennakl Automobiles a réalisé avec la société SBF des travaux de construction d'un montant total de 353 126 DT TTC.

- La société Ennakl automobiles a comptabilisé en charges à payer pour le compte de la PGI Holding un montant de 80 000 DT HTC à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Participation dans l'emprunt obligataire émis par l'Amen Bank :

En 2015, la société « Ennakl Automobiles » a souscrit 33 000 obligations à l'emprunt obligataire émis par « l'Amen Bank » aux modalités suivantes :

- Valeur nominale : 100 DT
- Taux d'intérêt : 7,35 % (Fixe)
- Nombre d'obligations : 33 000
- Mode de remboursement : 20 DT par obligation et par an à partir de la 1ère année (2016) majorés des intérêts échus à cette date.

En 2019, ces obligations ont été remboursées à raison de 1/5 de leur montant nominal soit au total 660 000 DT.

Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2019 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non administrateurs) pour un montant de 10 000 DT.

Rémunérations des représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit :

La société Ennakl automobiles a inscrit en 2019 en charges à payer les jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration pour un total de 31 000 DT non encore réglée au 30/06/2019.

Rémunérations servies aux dirigeants Ennakl Automobiles :

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société mère au 30/06/2019 peuvent être synthétisées comme suit :

Nature de la rémunération brute	M. Ibrahim DEBBACHE		M. Ahmed Maher JALET		M. Mohamed Habib LASREM		M. Laâroussi BEN YEDDER	
	Président Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Directeur Général Adjoint		Secrétaire Général	
	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs	Charges	Passifs
Salaire et primes	160 000	-	95 000	-	83 333	-	77 500	-
Voitures de fonction	660	-	660	-	440	-	660	-
Quotas d'essence	4 860	-	4 860	-	3 272	-	4 860	-
Total	165 520	-	100 520	-	87 045	-	83 020	-

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30/06/2019 :

La société Ennakl Automobiles a facturé à titre de ventes de véhicules au 30/06/2019 :

- Assurance Comar : 108 342 DT TTC,
- Poulina Group Holding : 174 667 DT TTC,
- Amen Bank : 189 091 DT TTC,
- PGI HOLDING : 187 813 DT TTC.

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2019 :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	23 058 420 EUR
Ennakl Automobiles	ATTIJARI BANK	17 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	9 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	7 700 399 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	100 033 USD
Car Gros	AMEN BANK	100 000 EUR

2) Engagement en Dinar Tunisien :

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennakl Automobiles	Cauton provisoire	19 550 DT
Ennakl Automobiles	Cauton définitive	232 005 DT
Ennakl Automobiles	Cauton de retenue de garantie	146 465 DT
Ennakl Automobiles	Cauton pour admission temporaire	757 000 DT
Ennakl Automobiles	Cauton de douanes	1 000 000 DT
Ennakl Automobiles	Autres cautions bancaires	26 756 DT
Total		2 181 781 DT

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennakl Automobiles	Cauton définitive	719 101 DT
Ennakl Automobiles	Cauton de retenue de garantie	1 01 414 DT
Ennakl Automobiles	Cauton pour admission temporaire	2 617 000 DT
Total		4 357 515 DT

UBCI

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennakl Automobiles	Cauton provisoire	1 500 DT
Ennakl Automobiles	Cauton définitive	3 900 DT
Total		5 400 DT

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Ennakl Automobiles	Cauton définitive	29 208 DT
Ennakl Automobiles	Cauton de retenue de garantie	29 260 DT
Car Gros	Cauton définitive	35 000 DT
Total		93 468 DT

ATTIJARI BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2019
Car Gros	Cauton de douanes	900 000 DT
Total		900 000 DT

F– NOTE SUR LE CONTROLE FISCAL EN COURS :

La société Ennakl Automobiles SA a reçu en date du 23 avril 2019, une notification pour un contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 portant sur les différents impôts et taxes auxquels la société est soumise.

A la date de publication des états financiers consolidés arrêtés au 30 juin 2019, la société n'a pas encore reçu de notification des résultats de ce contrôle fiscal, et l'issue de ce contrôle reste ainsi indéterminée.

Tunis, le 30 août 2019

Messieurs les Actionnaires de la Société
Ennaki Automobiles SA
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2019 ET ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL automobiles SA», arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne, comprenant l'état de la situation financière au 30 juin 2019, l'état de résultat global, le tableau des variations des capitaux propres et l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font apparaître, au 30 juin 2019, un total bilan consolidé de **372.029.832 TND** et des capitaux propres consolidés – part du groupe de **151.940.528 TND** y compris le résultat consolidé – part du groupe s'élevant à **13.137.243 TND**.

Responsabilité de la direction pour l'établissement et la présentation des états financiers individuels

L'ensemble des informations présentées dans les états financiers consolidés relève de l'unique responsabilité des dirigeants de la société. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, le choix et l'application des principes comptables appropriés, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers individuels consolidés intermédiaires arrêtés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe Ennakl Automobiles** arrêtés au 30 Juin 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union européenne.

Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause notre conclusion, nous attirons votre attention sur la situation décrite au niveau de la note « F » aux états financiers consolidés se rapportant au contrôle fiscal en cours de la société mère Ennakl Automobiles SA.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Les commissaires aux comptes

Cabinet Salah Meziou

***Les commissaires aux comptes
associés M.T.B.F.***

Salah MEZIOU
Managing Partner

Mohamed Lassaad BORJI
Partner